Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 73 (1964)

Heft: 8

Artikel: Loin de la patrie : un nouveau Tibet

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684095

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Loin de la patrie: un nouveau Tibet

« Est-ce une utopie, écrivions-nous il y a 3 ans, à l'occasion de l'arrivée et de l'installation dans notre pays d'un premier groupe de réfugiés tibétains, que de vouloir implanter à titre définitif dans notre Suisse super-développée, super-hygiénique, super-civilisée des hommes et des femmes qui, il y a quelques années à peine vivaient encore, plus ou moins nomades, dans les plaines de leur patrie et ignoraient qu'en deçà de leurs montagnes il existât un autre monde... » *

Il y a 3 ans, nous écrivions aussi: « l'avenir répondra à la question ». Nous écrivions encore: « il dépendra toutefois en grande partie de nous, de notre attitude à leur égard que cette tentative se révèle un succès ou un échec. »

Le temps a passé. Désormais, ce ne sont plus 23 mais quelque 235 réfugiés tibétains qui ont trouvé asile en Suisse. Ce n'est plus d'un seul groupe que nous avons la charge, mais de huit ménages collectifs groupant chacun une moyenne de 30 à 40 adultes et enfants.

Une expérience... huit expériences. Car la situation n'est jamais tout à fait la même dans les huit homes installés à l'intention de ces hôtes permanents par la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse. Ces diversités peuvent dépendre de plusieurs facteurs: composition du groupe tout d'abord, attitude des habitants de la commune ensuite, de la personnalité des assistantes sociales chargées de la direction du home également, du genre de travail qu'il a été possible de procurer aux hommes valides, de leurs caractères individuels enfin.

* Voir Revue « La Croix-Rouge suisse » du 1er mars 1962.

Car il en va des réfugiés tibétains comme de tout un chacun: l'on est égoïste ou altruiste, aimable ou renfrogné, si celui-ci est sociable, cet autre est misanthrope, facile ou difficile, intelligent ou moins doué.

Le premier groupe arriva en Suisse le 25 octobre 1961. Le dernier et le huitième a débarqué à Kloten le 20 mars 1964. Un neuvième est attendu très prochainement.

Lorsque l'action fut lancée, l'on pensait accueillir ainsi dans notre pays et « réintégrer à titre définitif » dans un processus économique et social dont les événements les avaient fait sortir, quelque 1000 réfugiés tibétains en provenance de l'Inde et du Népal. Le Conseil fédéral avait approuvé ce chiffre. Mais l'expérience aidant, la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse, responsables de l'action tant sur le plan matériel que moral estiment aujourd'hui que l'assistance d'un contingent de 250 Tibétains de tout âge et les innombrables problèmes que posent leur adaptation nous obligent, si nous voulons mener cette tâche à bien dans tous les secteurs, à nous limiter pour l'heure à ce nombre.

Car il y a des problèmes, cela est évident. Problèmes que pose l'individu d'une part, la collectivité de l'autre.

Mais laissons à Mademoiselle Marguerite Reinhard, l'ancienne rédactrice de notre revue de langue allemande qui connaît la presque totalité de nos hôtes tibétains par leurs noms propres pour s'être rendue fréquemment dans les homes, qui a étudié également très à fond la culture, la religion, les traditions tibétaines, le soin de répondre à la question: cette action est-elle une réussite, est-elle concluante?

Kattro: Merci

Marguerite Reinhard

Vous me posez une question. D'autres m'ont demandé également si la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse n'auraient pas mieux fait de laisser les réfugiés tibétains en Inde ou au Népal plutôt que de les implanter dans un monde si différent du leur.

Je vais tenter de répondre, quoiqu'il soit malaisé de tirer des conclusions une fois pour toutes: celles que nous donnons aujourd'hui seront peut-être dépassées demain.

Tout d'abord, je ne répondrai ni par un oui ni par un non catégoriques. Ce serait trop simple.

Le bilan de ces trois premières années: des succès? Certainement. Des insuccès? Inévitablement.

Les premières expériences

Un fait est certain: les quelque 230 réfugiés tibétains accueillis en Suisse ont tous, les premiers arrivés comme les derniers installés, franchi avec une étonnante facilité le pas immense qui sépare le monde féodal dans lequel ils vivaient encore il y a quelques années

de ce monde occidental moderne dans lequel ils ont été transplantés.

Si des difficultés ont surgi ici ou là, elles sont généralement dues, soyons francs, à notre attitude à nous, à la conception peut-être erronée que nous nous faisions de la façon dont nos hôtes accepteraient nos habitudes, nos règles de vie. Peut-être aussi n'avons-nous pas compris non plus l'âme orientale de ce peuple tibétain qui, jusqu'en 1959, vivait encore à un rythme médiéval.

C'est ainsi qu'en prévoyant en particulier leur installation en groupes, dans des homes, en préparant à leur intention une existence communautaire, nous n'avons pas songé, tant est profond en nous le sentiment démocratique et le nivellement des classes, au gouffre qui, au Tibet d'avant 1959, séparait encore les différentes classes sociales, le paysan sédentaire du berger nomade, le citadin du campagnard. Au début de leur installation, ce gouffre dont nous ignorions la force a suscité des frottements, des difficultés, surtout parmi les femmes, moins promptes que les hommes à